



ARRETE N° TEMP-2023/43

OBJET : CIRCULATION ALTERNEE POUR CAUSE DE TRAVAUX 3 CHEMIN DES CRIQUETS

Le Maire de la commune de GARENNES-SUR-EURE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise TEAM RESEAUX sise 28 rue d'Avrilly à EVREUX (27000) formulée le 01/06/2023,

Considérant que l'entreprise TEAM RESEAUX doit réaliser les travaux de terrassement, de branchement électrique et de pose de coffret ENEDIS 3 chemin des Criquets durant la période du 12 juin au 11 juillet 2023,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : Du 12 juin au 11 juillet 2023 de 8 h 00 à 18 h 00, la circulation chemin des Criquets sera réglementée en alternance par panneaux. Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Aucun stationnement, en dehors des véhicules de chantier, ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux. Ce dernier sera considéré comme gênant.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et amputation transmise à :

- L'entreprise TEAM RESEAUX en charge des travaux,
- Gendarmerie d'Ivry-la-Bataille,
- Police pluri-communale,
- SDIS de l'Eure,
- Service déchets de l'EPN,
- Service entretien voirie de l'EPN

Garennes sur Eure, le 06 juin 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,

Daniel DOUARD

